

S.A. LISAM EHS SOFTWARE
RUE JEAN JAURES 5
7190 ECAUSSINNES

PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/10/2025, les sociétés :

LISAM EHS SOFTWARE

N° entreprise : BE 0785.569.247
Forme : SA
Capital social : 168.899.267,48 €
Siège social : RUE JEAN JAURES 5 - 7190 ECAUSSINNES
RPM : MONS

Objet social :

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique et à l'étranger :

- toutes prestations de services techniques, scientifiques et commerciaux en lien avec la conception, la création, l'installation, l'utilisation, la mise en œuvre, le développement et la commercialisation de logiciels ou de tous autres outils ou procédés informatiques actuels ou futurs.
- le conseil et la formation dans les domaines de l'utilisation de matériel informatique et de software, du traitement de données et de l'utilisation de moyens de communication électroniques sous quelle que forme que ce soit.
- l'achat, l'exploitation, la location, la cession et tout brevet, licence ou marque en relation directe ou indirecte avec l'objet de la société.
- l'exécution de tous mandats d'administrateurs, gérant ou liquidateur auprès de sociétés tierces, assister et rendre tous services de nature administrative, commerciale et financière et tous autres services de nature similaire, propres à développer les activités de la société et en général, tous mandats et fonction se rapportant directement ou indirectement à son objet.
- la constitution et la gestion de patrimoine mobilier et/ou immobilier propre, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la gestion, la location, l'administration immobilière, la construction, la rénovation, la maîtrise d'ouvrage, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens meubles et/ou immeubles, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier.

La société peut donner caution tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce.



La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations industrielles, civiles ou commerciales, financières, mobilières, immobilières ou intellectuelles, se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, sa réalisation, notamment, sans que la désignation soit limitative, acquérir, prendre ou donner à bail, aliéner tous immeubles, développer, acheter, vendre, prendre ou octroyer des licences, des brevets, know-how, et des actifs immobiliers apparentés.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

ET:

DECISION ENGINEERING

N° entreprise : BE 0447.860.975

Forme : SA

Capital social : 62.000 €

Siège social : AVENUE KERSBEEK, 308 – 1180 UCCLE

RPM : BRUXELLES

Objet social :

La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger, tant pour son propre compte que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers :

- De fournir des prestations intellectuelles dans les domaines de l'aide à la décision, de l'organisation d'entreprise et de l'informatique ;
- De concevoir et vendre des logiciels ;
- De dispenser des cours et formations, d'organiser des séminaires et des congrès ;
- De revendre du matériel et des logiciels informatiques ;
- D'encourager la collaboration entre l'industrie et l'université dans le domaine des méthodes quantitatives de la gestion

Elle peut accomplir toutes opérations civiles, industrielles ou commerciales, immobilières ou mobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou qui seraient de nature à en développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies à toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à faciliter, même indirectement, la réalisation du sien.



Elle peut de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec de telles sociétés ou entreprises

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société DECISION ENGINEERING SA par la société LISAM EHS SOFTWARE SA dans le but de réduire les coûts et de simplifier la gestion.

Le présent projet est établi conformément à l'article 12 :24 du code des sociétés et associations. Du fait que la SA absorbante détient la totalité des parts de la SA absorbée, il est fait application des articles 12 :7 et 12 :50 à 12 :56 du code des sociétés associations, qui prévoient notamment un projet de fusion simplifié.

Il est établi ce qui suit :

- Les apports effectués par la société absorbée ne sont pas rémunérés par l'attribution de parts de la société absorbante, il ne doit donc pas être établi un rapport d'échange.
- Pas d'augmentation de capital : du fait de la détention par la société absorbante de la totalité des actions émises par la société absorbée, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la société absorbante.
- La société absorbée sera dissoute de plein droit dès que la fusion aura été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit.
- Il n'est pas requis d'arrêter les émoluments des commissaires, réviseurs d'entreprises ou experts-comptables dès lors qu'aucun rapport d'échange n'est dressé.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers attribués aux gérants des sociétés appelées à fusionner.
- Le présent projet de fusion sera déposé auprès du greffe du tribunal de commerce de Mons pour la société absorbante SA LISAM EHS SOFTWARE, et au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles pour la société absorbée SA DECISION ENGINEERING.
- La fusion sera applicable au 01/01/2026. Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à dater du 01/01/2026.
- L'assemblée appelée à se prononcer sur la fusion aura lieu dans les délais légaux, soit dans 6 semaines. La gérance communiquera au moins un mois avant l'assemblée les états comptables et le rapport.



Fait à Ecaussinnes le 15/10/2025



Michel HEMBERG
Administrateur délégué



Thierry LEVINTOFF
Administrateur



Elodie HEMBERG
Administrateur

Keensight Spark I SLP
Représenté par Grégory Agez
Administrateur